

CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : PREAMBULE – OBJET

Ces conditions générales définissent le cadre contractuel de la récupération gratuite des cartouches d'encre usagées dans votre entreprise.

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE

Récup'Cartouches s'engage à mettre à votre disposition des boîtes gratuites. Ces boîtes seront placées à des endroits stratégiques afin que toutes personnes ayant besoins de déposer des cartouches usagées puissent le faire.

ARTICLE 3 : TYPE DE CARTOUCHES COLLECTEES

Nous collectons les cartouches d'imprimantes de type LASER et JET D'ENCRE, ainsi que les produits non-virgin et compatibles.

Toutefois pour ces dernières, nous vous demandons un minimum de 40% de cartouches originales (virgin) dans chaque collecte pour que cette prestation reste gratuite.

Attention, si lors de votre collecte nous constatons la présence de consommables de Copieurs (toner et bidons) et/ou plus de 60% de consommables compatibles ou non virgin, nous vous ferons participer aux frais de destruction à hauteur de 150€ HT par palette ou 15€ HT par carton de type « LASER ».

ARTICLE 4 : ETENDUE GEOGRAPHIQUE DE NOTRE ACTIVITE

Notre service est national, nous intervenons sur toute la France métropolitaine.

ARTICLE 5 : PROCEDURE DE COLLECTE

Vos demandes d'enlèvements sont faisables par mail, par téléphone ou via notre site internet avec des codes d'accès fournis après enregistrement de votre ouverture de compte. Nous traitons votre demande sous un délai de 48h, jours ouvrés et vous confirmons l'enlèvement par mail.

A partir de ce mail et sauf consigne contraire, le transporteur passe dès le lendemain de votre demande. Nous pouvons également décider d'une date impérative de passage ensemble.

Nous vous demanderons de bien vouloir respecter les rendez-vous fixés et de vous assurer de la bonne mise à disposition de la marchandise pour la date du retrait.

Chaque passage sur votre site nous est facturé même si la collecte n'a pu être finalisée, coût que nous serons obligés de vous imputer en retour dans le cas d'un passage à vide.

ARTICLE 6 : CONDITIONNEMENT POUR LE RETOUR

Nous collectons à partir d'un colis dit « Laser » et de trois colis dit « Jet d'Encre » plein, à vous de voir si vous pouvez stocker les cartons de façon à faire une palette ou si vous préférez l'enlèvement de ceux-ci au fur et à mesure.

Tout emballage relatif à la cartouche est à exclure de notre collecte (boîte d'emballage, plastique de protection etc....)

Notre transporteur n'est habilité à prendre que les cartons fermés et scotchés, le transporteur reste en droit de refuser la collecte, s'il juge la remise non conforme. Toutes remises de sacs plastiques ou de cartouches en vrac se verra automatiquement refusées.

Au delà de 5 colis à collecter, nous vous demanderons une remise sur une palette filmée pour éviter des problèmes d'acheminement.

En aucun cas, nous ne pourrions être tenu responsables d'une perte de colis dans le cadre d'une remise de plus de 5 colis au détail.

ARTICLE 7 : TRACABILITE DES DECHETS

Au moment du retrait des cartouches, un BSD vous sera remis par notre transporteur. Ce Bon de Suivi des Déchets (BSD), vous assure de ne plus être «propriétaire» des déchets et prouve que vous suivez un réseau propre de recyclage.

Une fois la collecte traitée dans nos locaux, nous vous renverrons ce même BSD complété suite à la fin du traitement des déchets.

ARTICLE 8 : DUREE

Ces conditions générales établies entre les parties, sont acceptées sur la demande d'ouverture de compte, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Elles pourront être résiliées par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée, trois mois avant la date d'échéance.